

Délibération n°2	Conseil Municipal du 23 février 2016
Direction ou Service Direction Générale des Services	Domaine de compétence : Gestion durable
<p>Le mardi 23 Février deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 09/02/2016</p> <p>Membres présents : 27</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 6</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 26/02/2016</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurence CARON, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Dominique DELSAUX, Madame Martina DESCHARLES, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Marie- Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE,</p> <p><b>Absent excusé</b> : 0</p> <p><b>Votants</b> : 33</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Laurie CAFFIER ***</p>
<p>Objet : Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, intervention et acquisition foncière du Conservatoire du littoral sur ce nouveau périmètre</p>	
<p>Rapporteur :</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, intervention et acquisition foncière du Conservatoire du littoral sur ce nouveau périmètre</p>

Par courrier en date du 21 octobre 2015, le Conservatoire du littoral a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de mener une politique d'intervention foncière complémentaire sur le site « les garennes de Lornel ». La proposition d'extension couvre une superficie d'environ 128 ha, dont 80 hectares sur la commune. Le périmètre concerné est actuellement inscrit en site naturel protégé au PLU de la commune et situé en contiguïté de propriétés communales.

Ce périmètre s'inscrit dans le cadre de la stratégie foncière à long terme du Conservatoire du littoral, visant à garantir la protection et la valorisation des espaces naturels sensibles littoraux. Cette politique est menée en étroite collaboration avec le Département du Pas-de-Calais. Les terrains qui seront acquis seront gérés conformément à la politique Espaces Naturels Sensibles.

Ce périmètre est actuellement couvert par une zone de préemption ENS créée par un arrêté préfectoral du 9 octobre 1984.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable :

- A l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral,
- A l'intervention et à l'acquisition foncière du Conservatoire du littoral sur ce nouveau périmètre.

**Délibération adoptée avec 32 voix pour et 1 abstention.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160223-del2230216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016



République française



Conservatoire  
du littoral

*Le délégué de Rivages  
Manche Mer du Nord*

Wimereux, le 21 octobre 2015

M. Philippe FAIT  
Conseiller départemental  
Maire d'Étaples  
Place du Général de Gaulle  
62630 ETAPLES

Objet : extension de la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire du littoral  
Réf. : 2015-10-21/LNPD/MD/PB  
P.J. : fiche descriptive - cartographie

Monsieur le Maire,

Le Conservatoire du littoral intervient depuis la fin des années 70 sur le secteur de la baie de Canche où il a réalisé sa première acquisition au niveau national en décembre 1976.

Lors d'une rencontre avec des représentants de la délégation Manche Mer du Nord en 2013, ceux-ci ont présenté à l'équipe municipale le projet d'extension de la zone d'intervention du Conservatoire, correspondant à la zone boisée classée en zone naturelle inconstructible et située entre les deux routes reliant Etaples à Lefaux.

Le secteur proposé par la demande du Conservatoire du littoral vise à rendre cohérente la stratégie du Conservatoire avec la politique Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas-de-Calais qui a classé en zone de préemption la majeure partie des espaces boisés et dunaires occupant le Sud du territoire communal. L'objectif de cette intervention foncière vise à assurer une gestion cohérente de l'ensemble du massif forestier dunaire dans une vision partagée avec la collectivité locale au niveau de l'ouverture au public de ces terrains situés en limite de l'agglomération.

J'ai eu l'occasion de vous présenter ce projet lors d'une réunion en mairie d'Étaples le 21 avril 2015. Comme nous l'avons évoqué, il s'agit également de permettre la mise en cohérence de l'ensemble des actions entreprises par les communes (bois communal proche du bois de Rombly), par le Département du Pas-de-Calais (aménagement du port) et par les services de l'Etat (sentier du littoral).

19, quai Giard  
BP 79  
62930 Wimereux  
Tél. 03 21 32 69 00  
Fax 03 21 32 66 67  
manchemerdunord@conservatoire-du-littoral.fr  
www.conservatoire-du-littoral.fr

Hh

C'est la raison pour laquelle je sollicite l'avis de votre conseil municipal pour l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur le site «les Garennes de Lornel » et pour son intervention foncière sur ce nouveau périmètre. L'extension représente une superficie totale de 128 hectares, dont 78 hectares sur le territoire de votre commune. Je joins, à toutes fins utiles, un modèle de délibération municipale.

Je me tiens à votre entière disposition, ainsi qu'à celle de votre conseil municipal pour toutes questions et pour une éventuelle présentation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Loïc OBLED

42

EXAMEN DES OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS

CONSEIL DE RIVAGES MANCHE MER DU NORD  
DUNES ET ESTUAIRES D'OPALE  
LES GARENNES DE LORNEL

Mode d'intervention : MODE D'INTERVENTION

Région : NORD PAS DE CALAIS PICARDIE  
 Département : PAS DE CALAIS  
 Commune : ETAPLES, LEFAUX  
 Superficie : 138 ha (948 ha déjà autorisés – totalité du périmètre : 1 086 ha dont 485 ha déjà protégés)  
 Propriétaire : Privés  
 Valeur domaniale : 1 m<sup>2</sup>  
 Dépense envisagée pour l'ensemble du périmètre :  
 Origine de la proposition : Conservatoire et collectivités

Intérêts de l'intervention du Conservatoire du littoral

*Il s'agit de finaliser la constitution d'un périmètre cohérent sur le site de la première acquisition du Conservatoire en 1976.*

*Un milieu dunaire très diversifié en bordure de l'estuaire picard le mieux préservé*

Le site d'intervention, en partie en réserve naturelle nationale, dont l'intérêt est un remarquable système de dunes récentes et de dunes plus anciennes plaquées sur l'ancienne falaise de craie, creusées de dépressions où affleure la nappe d'eau douce. Des dunes boisées avec clairières complètent ce paysage remarquable. Par ailleurs, l'estuaire de la Canche est le seul estuaire de type picard ayant conservé une rive nord indemne de tout endiguement conséquent, constituant ainsi, d'un point de vue géomorphologique, un site unique. Le site figure parmi les premiers sites d'importance régionale pour la faune (67 espèces déterminantes recensées). Cette ZNIEFF est la plus riche de la partie sud littoral. Les garennes de Lornel sont également un lieu d'histoire avec l'ensevelissement par le sable d'un ancien hameau.

*Une interface entre la réserve nationale, le pôle urbain et une zone de culture végétale*

Le secteur concerné ceinture l'agglomération étafloise et constitue un corridor écologique vers la Canche. Situé en limite de propriétés communales, il constitue l'armature foncière d'une trame verte urbaine en bordure d'un environnement agricole fortement anthropisé.

*Une zone déjà classée en préemption au titre des ENS*

L'extension proposée est située dans le prolongement du périmètre d'intervention actuel, sur la partie composée de dunes boisées ceinturant l'agglomération étafloise. Les terrains sont déjà en grande partie classés en zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Instances	Date consultation	Avis	Date
Avis requis par le code de l'environnement			
Communes	21/10/2015		
Conseil de rivages	15/10/2015	Favorable	15/10/2015
Avis complémentaires			
DREAL/DEAL		Favorable	04/10/2013
DDTM/DM		Favorable	02/10/2013
DIRM			
Autres instances consultées (au cas par cas)			
Syndicat mixte EDEN 62		Favorable	09/10/2013
Historique des délibérations du Conseil d'administration :			
28 octobre 2009		948 ha	

43

## EXAMEN DES OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS

### *Une gestion par Eden 62, en continuité des sites actuels*

Dans le département du Pas-de-Calais, la gestion est confiée au Syndicat mixte EDEN 62.

Les objectifs sont les suivants :

- gérer de façon cohérente l'ensemble du continuum dunaire de la rive nord de la baie de Canche,
- renforcer la protection paysagère du secteur,
- restaurer les milieux naturels préexistants,
- organiser un accueil du public adapté à la fragilité du site,
- permettre une coordination avec les autres acteurs fonciers (communes, Département, Etat).

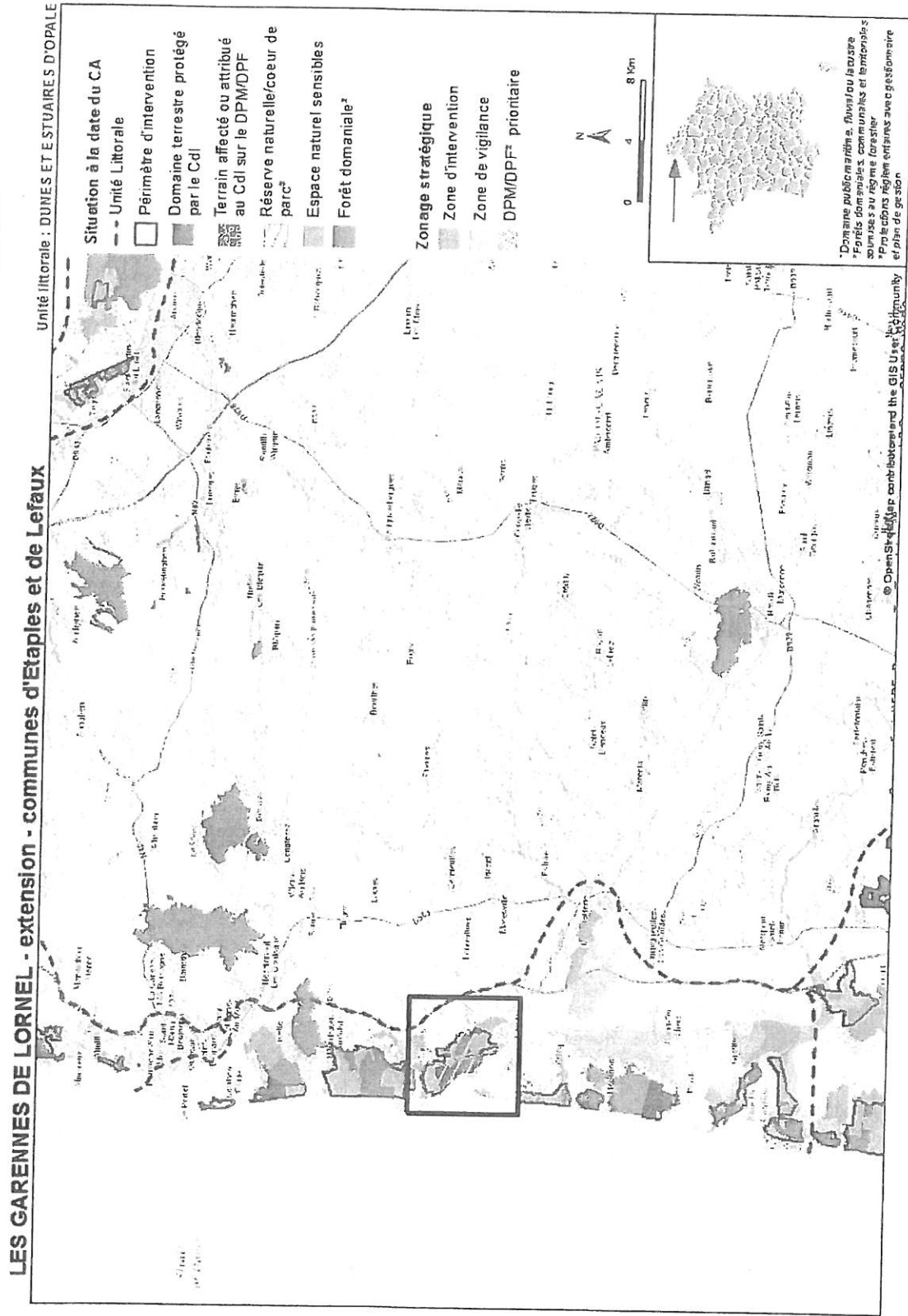
### *Avis du Conseil de Rivages*

*L'avis du Conseil de Rivage Manche Mer du Nord est sollicité pour l'extension de la zone d'intervention du Conservatoire du littoral sur le site « les garennes de Lornel » pour une superficie de 138 ha, soit un périmètre total d'intervention de 1 086 ha.*

HK

# EXAMEN DES OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS

## LE SITE PROPOSE A L'ECHELLE DE LA STRATEGIQUE FONCIERE NATIONALE

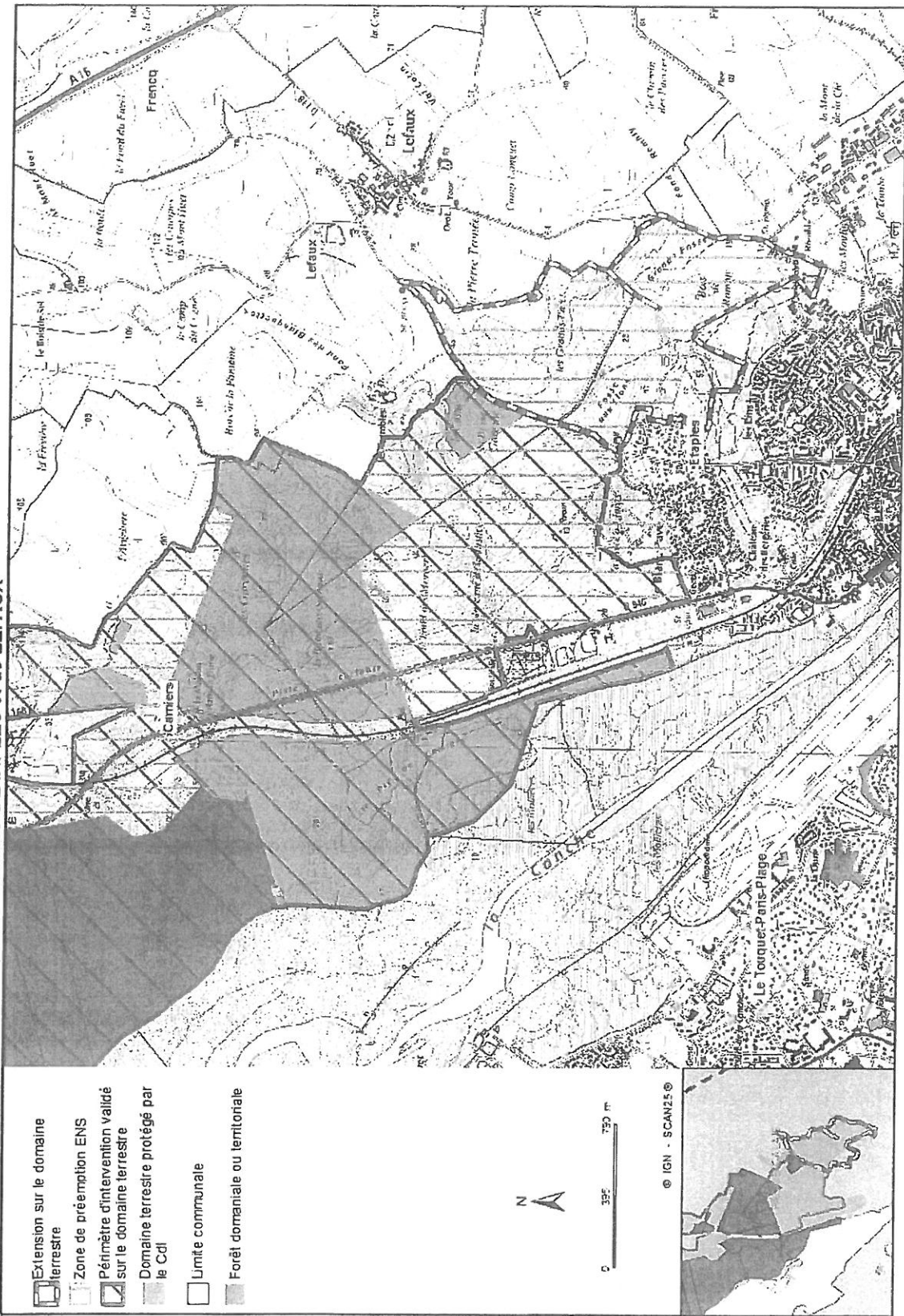


LE

15

# EXAMEN DES OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS PROPOSE A L'ECHELLE DES PROTECTIONS LOCALES

LES GARENNES DE LORNEL - extension - communes d'ETAPLES et de LEFAUX



HC



**EXAMEN DES OPERATIONS NOUVELLES ET EXTENSIONS  
LE SITE PROPOSE A L'ECHELLE DE L'INTERVENTION DU CDL**

**LES GARENNES DE LORNEL - extension - communes d'ETAPLES et de LEFAUX**



